

ACTION AI.J–ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA JUSTICE

AI.J.6 MAGISTRATS

Si le magistrat a un statut à vie, sa remise en question constante, qu'elle soit intellectuelle ou professionnelle, est indispensable à l'exercice du métier de même que l'actualisation et l'élargissement permanents de ses compétences. C'est à ce prix que se gagne le respect vis-à-vis de la Justice.

Sur certains contentieux spécialisés ou très techniques notamment, une véritable réflexion doit pouvoir s'ouvrir.

Aujourd'hui des thématiques complexes, spécialisées, très techniques sont importantes pour l'exercice quotidien du métier de magistrat, sauf à prendre le risque d'un profond décalage avec la réalité.

Parfois même, la règle de droit n'intègre pas pleinement les évolutions sociales constatées, ou bien la loi n'est pas suffisamment éclairante pour trancher litige et le magistrat, pas forcément spécialisé, peut se sentir seul dans la solution à trancher. Il doit pouvoir en discuter et confronter les points de droit et questionner les difficultés dans l'interprétation et l'application du Droit, lesquelles ne peuvent se faire dans l'ignorance du contexte.

C'est ce qu'ils ont pu faire avec les différents experts de l'UAP sélectionnés, nationaux et internationaux, en matière de contentieux techniques, complexes ou nouveaux.

Droit de l'immobilier et de l'urbanisme

Le droit de l'urbanisme a pour finalité de déterminer les conditions d'utilisation du sol et de l'espace dans un objectif d'équilibre, d'une part, entre les activités et les implantations humaines concurrentes, de l'autre entre la préservation de l'environnement et le développement urbain.

Cette thématique comprend des particularités procédurales et constitue un droit évolutif voire en perpétuel mouvement, ce qui représente une forte complexité pour le juge.

La justice et les pouvoirs publics sont à la recherche d'un équilibre entre le droit de construire et le droit au recours contentieux pour lequel les compétences des juges sont partagées : Le juge administratif n'est pas le seul juge de l'urbanisme. S'il est compétent pour se prononcer sur la légalité des actes réglementaires et des autorisations individuelles intervenus dans ce domaine, ainsi que sur les actions indemnitaires liées (contentieux administratif de l'urbanisme), il revient au juge pénal de réprimer les infractions aux règles d'urbanisme prévues par le code pénal (contentieux pénal de l'urbanisme) et au juge civil de connaître, en particulier, des actions en démolition (contentieux civil de l'urbanisme). En dépit de cette compétence partagée, l'urbanisme représente une part importante de l'activité de la juridiction administrative. Le contentieux administratif de l'urbanisme traduit la recherche d'un équilibre entre le développement de la construction et le droit au recours. Le droit immobilier est complexe et en Algérie diffère beaucoup du droit français, par exemple quant à la preuve de la propriété immobilière et de délivrance de titres de propriété par voie d'enquête foncière, laquelle n'a pas de définition propre. De nouvelles données et textes encadrent l'activité de promotion immobilière, regroupant l'ensemble des actions concourant à la réalisation ou à la rénovation de biens immobiliers destinés à la vente, la location ou la satisfaction de besoins propres. Ce contentieux très spécialisé

Récemment placé sur le devant de la scène médiatique, l'expert reste le plus souvent un technicien de l'ombre, mal connu du public, mais aussi parfois de l'institution judiciaire elle-même. Les questions sont nombreuses, qui entourent l'expertise et ceux qui la pratiquent mais aussi celles relatives aux magistrats qui les ordonnent.

La justice qui, en apparence, paraît ne plus pouvoir se passer de l'expert semble en avoir une image ambivalente, entre auxiliaire technique et homme de savoir dont la parole peut contribuer à former la décision du magistrat, mais aussi la concurrencer.

Les débats ne sont pas clos sur ce qui est parfois vécu comme une dépossession de la justice par l'expertise, comme le primat de la science sur le droit, selon si l'expert désigné est de grande qualité professionnelle ou pas.

Ainsi sont apparus : un besoin de connaissances sur l'expertise et les experts ; une réflexion sur le rapport juge-expert ; des interrogations sur le statut des experts.

LE RAPPORT DU JUGE ET DE L'EXPERT

La désignation de l'expert par le magistrat.

Procédure judiciaire et procédure d'expertise

Conclusions expertales et décision judiciaire

LE STATUT DES EXPERTS

L'inscription de l'expert sur les listes : Le mode actuel de nomination permet-il de répondre aux besoins des magistrats, tant sur le plan quantitatif, que qualitatif ?

La professionnalisation des experts ?

L'expert conciliateur ?

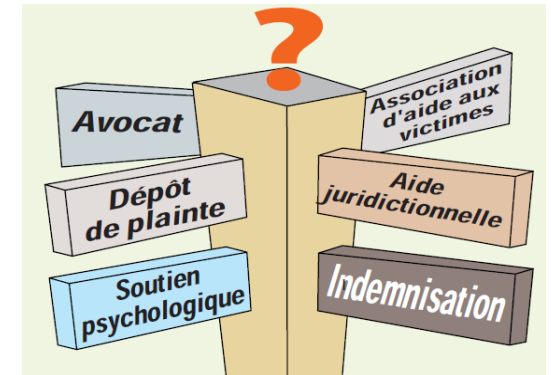
Le coût de l'expertise

L'éthique de l'expertise

Droits des victimes incluant la réparation de leurs dommages

Les violences faites aux femmes, qui constitue un véritable fléau de nombreuses sociétés, doit être intégrée dans la formation initiale des futurs magistrats et de la formation continue des magistrats chevronnés.

Les droits des victimes, leur indemnisation, leur information, leur accès à la justice et à l'assistance judiciaire ont été développés par les experts, discutés et réfléchis avec les magistrats en accompagnement d'un projet de Loi-Cadre, d'un Guide des victimes et de modules de formation pour l'ESM.



Droit de l'arbitrage commercial international

L'arbitrage international est devenu l'instrument par excellence de résolution des litiges du commerce international. Dans un contexte de mondialisation et de multiplication d'opérateurs évoluant dans des environnements juridiques diversifiés, aux cultures différentes, cet outil de résolution des conflits souple et évolutif en fonction des droits applicables s'est imposé comme le mode par excellence de règlement des conflits.

De nature volontaire, l'arbitrage ne s'impose aux parties que lorsqu'elles ont choisi de l'utiliser pour résoudre leurs différends potentiels.

Aussi, dans l'accompagnement de la fonction de juger confiée à l'arbitre, le rôle du juge national, chargé du contrôle de la sentence ou de son exécution forcée, est essentiel.

Ce rôle du juge de droit commun est d'autant plus fondamental, en ce qui concerne la jurisprudence, qu'il vient au soutien de la dynamique de l'arbitrage international en Algérie.

C'est pourquoi, les experts de l'UAP choisis ont sélectionné chaque thématique avec les magistrats algériens en identifiant les aspects structurants de l'arbitrage commercial international.

Sécurisation juridique est liée au juge du contrat.

Le développement du phénomène et des évolutions constantes de la matière riche, complexe et très technique a amené à prendre en compte ce domaine dans les ateliers pédagogiques menés par les experts spécialistes de l'UAP, lesquels ont pris en compte les textes au plan national, européen ou international. Une fois posés les principes généraux de la matière, examinés à travers le prisme du contentieux judiciaire et de la justice arbitrale, le magistrat a approfondi la connaissance des régimes des contrats les plus fréquents dans l'ordre international, selon qu'il s'agit de contrats d'affaires (vente de marchandises et contrats d'intermédiaire), relatifs à des secteurs spécifiques (assurances et transports), impliquant une partie faible (contrats de travail et de consommation) ou une personne publique (française ou étrangère). Les experts ont apporté des outils permettant d'appréhender le monde foisonnant des contrats internationaux, d'en cerner les différentes problématiques et de maîtriser les nombreuses sources de la discipline.